



Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial

Le 14/09/2018

CONCLUSIONS SUITE AUX ANNULATIONS D'ACCORDS

Chers collègues,

Dans notre dernier Bulletin Syndical (BS 18-09-027 UU) en date du 6 septembre dernier, nous vous avons dévoilé les accords annulés sur décision de la Cour d'Appel, donnant raison au Syndicat Transport et Équipement UIR-CFDT. Nous vous avons détaillé les différentes primes et avancées impactées par ces annulations ainsi que les différentes possibilités qui s'offraient à notre Direction. Aussi les accords sur les congés, prime CCP low rank, prime d'assiduité ne sont plus d'actualité ou ont été renégociés.

Nous sommes soulagés de vous annoncer que la Direction Générale d'Air Austral ne souhaite pas réclamer les primes déjà versées et qu'elle envisage d'attendre le mois d'octobre pour appliquer les anciennes règles.

La CFDT-UNPNC s'est expliquée auprès des PNC sur le bien-fondé de cette démarche.

Nous restons néanmoins, au SNPNC-FO, très mitigés. En effet, le résultat observable aujourd'hui est :

- la perte d'acquis rémunérateurs
- le retour à un système de réserve ayant déjà montré ses limites

Nous espérons et souhaitons la renégociation de ces accords, notamment dans le cadre des NAO 2018.

Mais nous savons que l'entreprise peut s'y opposer (doit-on s'attendre à des vols LC programmés à 12 PNC sans prime versée ?).

Nous espérons, aussi, que la refonte des accords prévue grâce à la demande du SNPNC-FO lors des NAO 2017 le permettra.

Mais dans l'état actuel des choses, il est certain que nous reviendrons aux conditions de travail de 2008 en ce qui concerne ces accords annulés !

Nous nous battons, nous nous acharnerons pour que ces acquis perdus nous reviennent au plus vite !

Votre qualité de vie et votre rémunération sont notre priorité. Nous agissons et travaillons dans le respect, la préservation et l'amélioration de vos conditions de travail.

Syndicalement,

Votre équipe SNPNC-FO

